

*Les déchirements européens des gaullistes :
de l'acquiescement sous conditions à l'acceptation sans condition ?*

Xavier Jardin

Aucun autre enjeu que la construction européenne n'a suscité plus de débats, de réponses contradictoires et finalement de déchirements au sein même du mouvement gaulliste. L'explication de cet état de chose tient dans une large mesure à la querelle qui oppose les tenants de l'orthodoxie gaulliste, farouches défenseurs du principe de la souveraineté nationale, aux avocats d'une Europe libérale, prêts à accepter la remise en cause, au moins partielle, de ce principe. Mais si la querelle a pu se développer c'est en partie à cause des ambiguïtés de la position initiale des gaullistes sur la question européenne. L'acquiescement sous conditions du général de Gaulle, position très pragmatique, supposait l'acceptation du processus de la construction européenne dans les faits, mais le refus de toute dérive supranationale : ce qui laissera ultérieurement la porte ouverte à deux interprétations contradictoires. Soit une posture d'acceptation globale au nom des intérêts (avant tout économiques) de la France qu'elles que soient les menaces possibles, soit un refus de toutes avancées supplémentaires du processus d'intégration qui risqueraient d'amener la France à se perdre elle-même.

Mais la querelle doctrinale ou idéologique à propos de l'Europe va avoir des conséquences profondes sur le mouvement gaulliste, son unité et son organisation. Car si les gaullistes se divisent finalement, après être entrés dans une période de crise aiguë à l'issue de la défaite de 1997, c'est bien sur la question européenne. La rupture est finalement consacrée par la scission des « souverainistes » qui quittent le R.P.R. et fondent le R.P.F. en 1999¹.

La doctrine gaulliste à l'épreuve de l'idée européenne.

Un premier élément de compréhension de la division des gaullistes réside dans les ambiguïtés de la doctrine gaulliste à propos de la question européenne. Pour le général de Gaulle, l'Europe est perçue simultanément comme une nécessité et comme une menace. Elle est nécessaire afin d'encadrer, sinon contrôler, une Allemagne, reconstruite et donc potentiellement dangereuse. Elle l'est aussi dans la perspective d'une indépendance renforcée du continent, et partant de la France, vis-à-vis des Etats-Unis (logique Européenne contre logique Atlantiste). Mais elle constitue aussi une menace extrême tant il est vrai que dans sa forme fédéraliste l'Europe pourrait remettre en danger le principe fondamental de la souveraineté nationale. Or la souveraineté nationale ne peut être remise en cause, sans quoi la France perdrait tout à la fois son identité et son indépendance, deux principes absolument essentiels dans la pensée du général de Gaulle.

On sait déjà que cette position originale a eu des effets puissants sur la politique européenne de la France sous de Gaulle². S'il est vrai que le général de Gaulle engage la France dans le

¹ Pour mémoire, Charles Pasqua reprend d'abord sa liberté en transformant son association « Demain la France » en mouvement politique, le 20 juin 1998, il entame immédiatement une campagne contre le traité d'Amsterdam ; puis, après avoir décidé de conduire sa propre liste aux élections européennes de 1999, il fonde le Rassemblement pour la France (fusion du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers et de « Demain la France »). La liste RPF obtiendra 13,1% des suffrages exprimés contre 12,7% à la liste RPR.

² Laurent de Boissieu. *Une certaine idée de l'Europe (le gaullisme et l'Europe)*. Mem. pour le DESS Droit de la Vie Politique. Paris : Université Paris X-Nanterre, 1999. (consultable à l'adresse internet suivante : <http://gaullisme.free.fr/planeurope.htm>).

marché commun, dans la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que dans une politique industrielle et énergétique européenne, il freine puissamment le processus d'intégration en refusant d'abord l'entrée dans la Communauté de la Grande-Bretagne, jugée trop atlantiste, et surtout en empêchant toute dérive vers le fédéralisme (politique de la chaise vide, de 1965 à 1966, et compromis du Luxembourg, signé le 30 janvier 1966, qui y met fin). Le compromis de Luxembourg préserve l'essentiel au yeux du général de Gaulle : en réaffirmant le principe de la prise de décision à l'unanimité (au moins pour les questions essentielles), le compromis sauvegardait la souveraineté de la France.

La vision gaulliste de l'Europe est alors celle d'une confédération dans laquelle les États-nations ne perdent rien de leur identité ni de leur souveraineté : « l'unité prendrait d'abord la forme d'une confédération. Ainsi chaque État garderait-il sa souveraineté, sauf dans les domaines que les nations attribueraient à la Communauté pour qu'y soit réalisée l'unification »³. Dans la pratique la doctrine gaulliste qui valorise la grandeur et l'indépendance de la France peut trouver dans le projet européen des intérêts objectifs à défendre (en matière agricole ou énergétique) mais en même temps les dangers inhérents au processus d'intégration poussent à un refus net de tout mécanisme supranational.

Après 1969, la position des successeurs du général de Gaulle vis-à-vis de la construction européenne sera plus souple. Qu'il s'agisse de la Présidence de Georges Pompidou, ou bien du premier gouvernement Chirac de 1974-1976, les gaullistes semblent globalement se rallier à l'idée européenne. Toutefois, pour Pompidou comme pour Chirac l'engagement européen semble d'abord dicté par un certain opportunisme politique plus que par un engagement idéologique profond. C'est ainsi que la politique de « l'achèvement, de l'approfondissement et de l'élargissement » définie par Pompidou, lors de la conférence de La Haye de 1969, répond avant tout aux exigences commerciales (assurer les débouchés agricoles donc achever la PAC), monétaires (approfondir les relations économiques et monétaires entre États membres) et diplomatiques françaises (élargir la Communauté afin de contrebalancer une Allemagne forte et résolument tournée vers l'Est). Mais Pompidou exprimera toujours une nette réticence vis-à-vis des décisions visant à renforcer les pouvoirs supranationaux comme par exemple l'élection directe du Parlement Européen, qui ne sera acquise que sous Valéry Giscard d'Estaing (en 1979), ou le renforcement des compétences de la commission. Comme de Gaulle il considère que l'horizon politique de l'Europe ne peut être qu'une confédération mais dont l'établissement à court terme reste illusoire.

Dans l'ensemble de 1958 à 1976, la position des gaullistes sur la question européenne ressemble à un acquiescement sous conditions. Le pragmatisme gaulliste conduit à engager la France dans la construction européenne, tout en essayant de limiter les dérives supranationales et fédérales du processus. Seulement, cette position demeure éminemment paradoxale dans la mesure où accepter un tel processus suppose une certaine adhésion à une logique intrinsèquement supranationale. Cette position paradoxale va en pratique empêcher les gaullistes de trouver un compromis sur la question européenne. Et les débats au sein du nouveau parti gaulliste ne vont cesser de s'intensifier jusqu'à la rupture de 1999.

Le débat européen au sein du RPR.

Il est possible de distinguer plusieurs étapes dans l'évolution du débat sur l'Europe au sein du nouveau parti gaulliste. Jusqu'en 1986, la position des gaullistes au sein du R.P.R. ne

³ Charles de Gaulle, communiqué, Paris, 7 août 1949. *Discours et Messages*, tome 2. Paris : Plon, p. 303.

semble pas fondamentalement évoluer. L'acquiescement sous conditions reste d'actualité. Certes, Jacques Chirac lors de son « appel de Cochin » (du 6 décembre 1978) rappelle avec une certaine véhémence quelles sont les conditions posées par les gaullistes : « Favorables à l'organisation européenne, oui, nous le sommes pleinement. Nous voulons autant que d'autres que se fasse l'Europe. Mais une Europe européenne, où la France conduise son destin de grande nation. Nous disons non à une France dans une Europe de marchands... ». Si cet appel, avant-tout anti-giscardien, paraît excessif, il illustre assez bien l'hostilité toujours vivace des gaullistes face à l'évolution libérale et fédéraliste de l'Europe, que l'U.D.F. semble, elle, appeler de ses vœux. Pourtant la position pragmatique d'acceptation des bénéfices n'est pas fondamentalement remise en cause. A partir de 1981, le passage dans l'opposition conduit à un certain consensus avec l'U.D.F. sur cet enjeu, qui se marque par l'acceptation du R.P.R. de faire liste commune avec le parti giscardien pour les élections européennes (ce qui sera le cas en 1984, 1989 et 1994), ce que Jacques Chirac avait initialement refusé en 1979. On voit même dès 1983, le président du R.P.R. plaider en faveur d'une « défense européenne commune »⁴. Dans son programme de 1985, dit du « Renouveau », le R.P.R. réclame l'approfondissement du processus européen (en particulier en matière douanière, de convergence des politiques économiques et de renforcement du système monétaire européen). Mais la critique anti-fédérale reste présente. Ainsi peut-on lire, la même année, dans un ouvrage-programme rédigé par un cadre du R.P.R. : « nous ne sommes pas des adversaires de l'union européenne. Bien au contraire puisque nous sommes des européens. Seulement, l'Europe que veulent les hommes du Rassemblement, c'est une Europe des réalités et des traditions. L'Europe des patries ou Europe des Etats. C'est seulement comme une confédération d'Etats que l'Europe unie doit être conçue. Et non pas comme une seule union d'intérêts marchands »⁵.

Mais une nouvelle étape semble franchie en 1986, quand Jacques Chirac accepte de ratifier l'Acte Unique européen (qui concrétise l'objectif d'un grand marché intérieur, élargie les compétences de la commission et étend la règle de la majorité). Il semble se rallier ainsi à une conception nettement plus libérale de l'Europe. Le rapport de synthèse soumis aux Assises nationales du 11 février 1990 confirme ce retournement : le R.P.R. s'engage à réaliser « une véritable union économique et monétaire », qui ne peut concrètement se réaliser sans un transfert de souveraineté. Le programme de 1991 intitulé « La France en mouvement » est encore plus explicite : le mouvement se déclare en faveur de « l'Union des Etats de l'Europe » et accepte que « les compétences de souveraineté exercées en commun [soient] librement transférées », en particulier en matière monétaire. Il semble qu'après avoir connu son « moment néo-libéral »⁶, le R.P.R. connaisse entre 1986 et 1991 son « moment européen ». Ce dernier en toute logique n'est que la conséquence du premier. L'adhésion aux thèses néo-libérales, en particulier en matière économique, ne peut que conduire les dirigeants du R.P.R. (en l'occurrence ici les Chiraquiens, Alain Juppé, Edouard Balladur...) à accepter ouvertement une Europe libérale.

Pourtant, ce retournement ne se passe pas sans heurts à l'intérieur du parti gaulliste. Engagé et proposé par les dirigeants nationaux, ce qui dans un parti centralisé comme le R.P.R. signifie imposé sans débat préalable à la base, ce double retournement libéral et européen

⁴ Cité par Jean Baudoin. « Le « moment néo-libéral » du RPR : essai d'interprétation », *Revue Française de Science Politique*, 40(6), déc. 1990, p. 834.

⁵ Pierre-Marie Guastavino. *Les sources du rassemblement*. Paris : Editions Parisis, 1985, p. 40.

⁶ Jean Baudoin. op. cit. Voir aussi : François Denord. *La conversion au marché, droites et libéralisme économique dans la France des années 1980 : l'exemple du RPR, 1979-1984*. Mém. Pour le DEA Hist. du 20e siècle : Paris, IEP, 1999.

provoque une vive contestation interne. En février 1990, quelques temps après la fronde des « rénovateurs », Charles Pasqua et Philippe Séguin se rebellent contre cette dérive et réclame un retour aux sources du gaullisme, seul moyen à leur yeux de reconquérir le pouvoir perdu. Ils déposent lors des assises du mouvement une motion visant à l'établissement d'un « Nouveau Rassemblement pour la France », motion qui recueille 31,68% des voix. Quoique minoritaires, Philippe Séguin et Charles Pasqua ne s'avouent pas vaincus et fondent l'année suivant l'association « Demain la France ».

C'est évidemment lors de la campagne du référendum pour la ratification du traité de Maastricht, en 1992, que le débat interne au R.P.R. sur l'enjeu européen va atteindre son paroxysme. Le 4 juillet, Jacques Chirac se prononce pour le « oui », mais laisse libres les sympathisants R.P.R. de leur choix. Au sein du R.P.R., Alain Juppé se déclare lui-aussi favorable à la ratification du traité mais accepte l'organisation d'un vaste débat interne. Il apparaît à l'issue de ce débat que la position défendue par les chiraquiens est nettement minoritaire, et qu'une large majorité se rallie aux positions défendues par Charles Pasqua et Philippe Séguin. Les résultats du référendum font apparaître ouvertement les divisions internes des gaullistes sur cet enjeu. Deux tiers des sympathisants R.P.R. votent alors non, 63% des députés gaullistes déclarent s'être opposés à la ratification du traité contre 37% qui affirment avoir voté oui⁷.

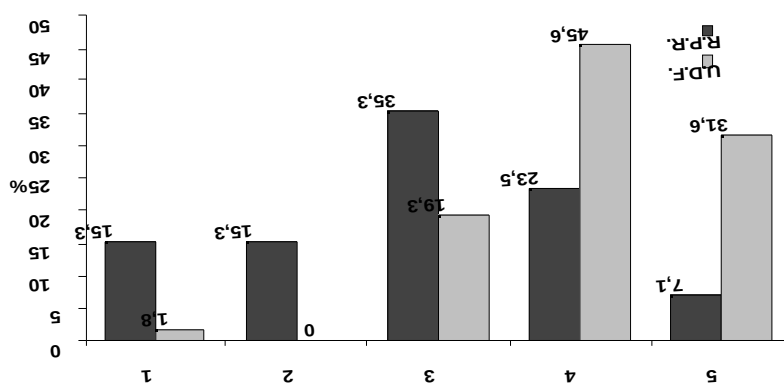
Les années qui suivent semblent marquer une pose dans le débat européen au sein du R.P.R. D'abord parce que les gaullistes renouent avec le succès électoral lors des législatives de 1993, ensuite parce qu'une nouvelle querelle se développe dans la perspective des présidentielles de 1995, opposant chiraquiens et balladuriens. Les anti-Maastricht se trouvent eux-mêmes divisés : Charles Pasqua se ralliant à Edouard Balladur et Philippe Séguin à Jacques Chirac. Enfin, la victoire présidentielle de Jacques Chirac semble pour un temps apaiser les luttes internes. Toutefois la querelle européenne a laissé des marques profondes au sein du mouvement. Une enquête réalisée en 1996 sur les parlementaires (députés, sénateurs et députés européens) gaullistes et centristes⁸ montrait que les gaullistes restaient très partagés sur la question européenne, un tiers semblait hostile, un tiers neutre et un tiers favorable à l'Europe de Maastricht (contre un peu plus des trois quart des parlementaires U.D.F.) :

**Sentiments des parlementaires R.P.R. et U.D.F.
vis-à-vis de l'intégration européenne définie par le Traité de Maastricht⁹ (N=154)**

⁷ Enquête menée par l'Express auprès de 285 députés de la majorité RPR-UDF élus en 1993. *L'express*, 8 juillet 1993.

⁸ Agnès Alexandre-Collier, Xavier Jardin. « From the Europe of nations to the European nation ? : attitudes of French Gaullist and Centrist parliamentarians », *British Elections and Parties*, 1997, vol.7, p.185-206.

⁹ La question posée était la suivante : « Voici une échelle représentant une graduation des sentiments vis-à-vis de l'intégration européenne, définie par le traité de Maastricht. Elle va d'une sentiment d'hostilité (position 1) à une sentiment plus favorable (position 2). Où vous situez vous sur cette échelle ? »



Par ailleurs, les parlementaires gaullistes réclamaient majoritairement (69%) une « Europe des nations », contre seulement 6% qui se déclaraient en faveur d'une « Europe fédérale » et 16,5% d'une « Europe confédérale ». Ils étaient 40% à considérer que l'intégration européenne menaçait l'identité culturelle de la France et 48% réclamaient un référendum sur la monnaie unique.

Ses quelques résultats montrent combien la fracture européenne au sein du mouvement gaulliste est profonde à la veille de la défaite de 1997. Le sentiment souverainiste est largement représenté alors même que la direction chiraquienne du parti semble s'être ralliée à une Europe plus libérale. La période qui s'ouvre avec la dissolution manquée de 1997 va mener directement à la rupture finale du mouvement gaulliste, à sa partition en deux forces.

Les conséquences de la rupture.

Le contexte de crise qui s'ouvre après la défaite de 1997 est particulièrement propice à la résurgence des débats internes au mouvement gaulliste. Les chiraquiens semblent marquer le pas après les désastreuses années de gouvernement Juppé et l'échec de la dissolution. C'est un triumvirat d'anciens opposants à Jacques Chirac qui prend alors les rênes du parti : Philippe Séguin devient président, Charles Pasqua occupe le poste de conseiller spécial auprès du président et Nicolas Sarkozy devient secrétaire général. La nouvelle équipe tente, avec l'assentiment de Jacques Chirac, de relancer le mouvement gaulliste par une transformation des statuts (qui prévoit en particulier l'élection directe du président par les adhérents) et l'ouverture d'un large débat interne sur le projet du R.P.R. En matière européenne, ce débat se concrétisera par la « Convention pour l'Europe »¹⁰, organisée début octobre 1998 et qui mettra au grand jour les dissensions des gaullistes.

C'est en particulier le débat sur la ratification du traité d'Amsterdam qui va relancer avec violence la querelle doctrinale entre les gaullistes. Lors de la Convention, les positions des anti-européens se cristallisent sur le refus de la ratification du traité d'Amsterdam accusé de mettre en place de façon excessivement dangereuse une « mécanique fédéraliste ». Les prises de position de Charles Pasqua, Marie-France Garaud, Jacques Baumel, Jacques Dauer parmi d'autres, sont particulièrement claires : le traité d'Amsterdam (qui accroît les compétences communautaires en matière d'immigration et de circulation des personnes) représente un danger absolu pour le principe de souveraineté nationale. « Le traité d'Amsterdam se révèle ainsi, subrepticement, sournoisement, mais concrètement, comme le traité fondateur d'une

¹⁰ Actes de la Convention pour l'Europe, organisée par le R.P.R., les 5 et 6 octobre 1998. *Une certaine Idée*, hors-série, octobre 1998.

Europe fédérale, technocratique et conservatrice »¹¹ déclare Charles Pasqua, qui depuis qu'il a repris son autonomie politique en juin 1998 fait figure de chef de file des « souverainistes ». De l'autre côté et favorables au traité on retrouve les chiraquiens (Michel Barnier, François Fillon, Alain Juppé) mais aussi Edouard Balladur et Philippe Séguin qui semble s'être rallier, sous conditions, aux positions du Chef de l'Etat.

Mais c'est surtout sur la question des modalités de la ratification du traité d'Amsterdam que la rupture va se concrétiser, avec en toile de fond, les élections européennes de 1999. Dans une logique gaulliste, les « souverainistes » réclament une consultation populaire tant il est vrai que seul le peuple souverain peut accepter ou refuser un traité qui porte si fondamentalement atteinte à l'exercice de la souveraineté nationale. Jacques Chirac ne se résoudra pas à consulter le peuple par référendum et la révision constitutionnelle imposée par le traité d'Amsterdam se fera par la voie du Congrès (25 janvier 1999). Charles Pasqua en tirera immédiatement les conséquences : il décide en janvier 1999 de conduire, aux côtés de Philippe de Villiers, sa propre liste aux élections européennes. Son entreprise est alors approuvée par la moitié des sympathisants du R.P.R.¹² Elle rencontre finalement un succès certain lors du scrutin européen de juin en devançant avec 13,1% des suffrages exprimés, et contre toute attente, la liste R.P.R.-D.L. (la réussite de cette dernière ayant été largement hypothéquée par le départ en avril de Philippe Séguin et l'arrivée de Nicolas Sarkozy à sa tête). Dans la foulée de cette victoire, Charles Pasqua et Philippe de Villiers fonde le Rassemblement pour la France (R.P.F.) qui, au moins aux yeux de Charles Pasqua, se veut une tentative de refondation du gaullisme. Il s'agit de retrouver les principes clés du gaullisme, populaire et social, guidé par le souci de l'indépendance nationale et bien entendu opposé à l'Europe de Maastricht et d'Amsterdam. La concurrence du R.P.F. provoque un certain nombre de ralliements de la part de membres du R.P.R. : on peut citer parmi d'autres Florence Kuntz, députée européenne, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, Jacques Myard, député des Yvelines, etc. Les militants aussi se rallient au nouveau mouvement gaulliste. A la fin de 1999, le R.P.R. comptait un peu plus de 50000 adhérents contre 91000 l'année précédente et 150000 en 1995. Le R.P.F., lors de son congrès fondateur en novembre 1999, revendique quant à lui 23000 adhérents pour la plus part issus des rangs du R.P.R. Mais le ralliement à Pasqua se fait en ordre dispersé, ici massivement (Hauts-de-Seine, propre fief de Charles Pasqua, fédérations du Sud-Est de la France, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, etc.), là plus doucement (par exemple dans le Nord où le R.P.R. ne perd entre 1997 et 1999 qu'un quart de ses adhérents). Le message des dirigeants du R.P.R., alors adressé aux secrétaires de fédération, est l'indulgence et la compréhension vis-à-vis de ceux qui pourraient être tentés par l'adhésion au R.P.F. Il est vrai d'ailleurs que la plus part des cadres et des élus locaux du R.P.R. préfèrent attendre avant de s'engager, d'autant plus que le mouvement se prépare à l'élection de son président¹³. Cette élection va d'ailleurs contribuer à redynamiser le R.P.R. et à souder ses membres autour de la nouvelle présidente, Michelle Alliot-Marie, et de Jacques Chirac.

La réussite de Charles Pasqua en 1999 tient, semble-t-il, au fait que sa stratégie se déploie dans un contexte particulièrement favorable : depuis plus de dix ans le R.P.R. est secoué par des luttes et des divisions internes de plus en plus virulentes (fronde des « Rénovateurs » en 1989, opposition Pasqua-Séguin en 1990, divisions sur Maastricht en 1992, lutte entre chiraquiens et balladuriens en 1995, opposition entre seguinistes et chiraquiens en 1999, etc.). Doté de

¹¹ idem, p. 114.

¹² Selon une enquête réalisée par IPSOS pour *Le Point*, 16 janvier 1999.

¹³ Bernard Dolez, Annie Laurent. « Quand les militants du R.P.R. élisent leur Président (20 novembre-4 décembre 1999) », *Revue Française de Science Politique*, 50(1), 2000, pp. 125-146.

ressources essentielles, en particulier locales (les Hauts-de-Seine, la manne financière représenté par ce département riche, le contrôle d'une grande fédération du R.P.R.) mais aussi de réseaux d'ampleur nationale et internationale, Charles Pasqua peut facilement instrumentaliser un débat interne ancien au profit d'une stratégie de captation de l'héritage gaulliste. Toutefois, son entreprise se heurte à plusieurs difficultés. Premièrement, celle d'une alliance avec le conservateur Philippe de Villiers, dont la volonté affichée, est bien davantage de récupérer les voix éparpillées des électeurs de droite vers le F.N. que de refonder le gaullisme. Ensuite, l'absence d'une forte légitimité aux yeux des français limite les possibilités de développement de l'entreprise de Charles Pasqua. Un intéressant sondage de l'été 1999¹⁴ montre que celui qui incarne le mieux le gaullisme en France reste Jacques Chirac (63% des personnes interrogées le reconnaissent), et que le parti qui représente le mieux les valeurs du gaullisme demeure le R.P.R. (40%, contre 24% pour le R.P.F.). Finalement, les querelles intestines entre villiéristes et pasquaiens à propos du leadership du parti conduisent à la rupture entre les deux hommes et à la « mise en sommeil » du R.P.F. en juin 2000. L'entreprise de refondation du gaullisme semble avoir finalement échoué.

La banalisation du gaullisme ?

Le R.P.R. se sort assez bien d'une crise qui aurait pu le faire totalement explosé. Rénové, réformé, modernisé le R.P.R. voit aussi son projet clarifié. Sur l'Europe la ligne Chirac l'emporte finalement. L'acceptation d'une Europe libérale aux tendances supranationales avérées ne fait plus peur aux gaullistes. Bien sûr le R.P.R. place toujours au premier rang de ses valeurs, la Nation¹⁵. Mais celle-ci ne peut plus exister hors du cadre européen. Bien sûr l'Europe n'est pas parfaite mais l'une des missions des gaullistes est de travailler à l'améliorer ; on trouve ainsi au cœur du projet du R.P.R. des réflexions sur la Constitution de l'Europe, sur les prérogatives de la Commission, sur la place des Etats membres, etc. Il apparaît que pour les héritiers du gaullisme la France ne peut désormais plus se passer de l'Europe. Le pragmatisme l'a emporté sur l'orthodoxie.

Il reste en suspend une question, celle du gaullisme. Après la conversion au marché et aux idées néo-libérales, la conversion à l'Europe achève de banaliser le gaullisme. Il ne reste plus grand chose de ce qui faisait toute la spécificité de cette doctrine politique : le combat pour la souveraineté et l'indépendance de la Nation, et en définitive la grandeur de la France. Mais, au delà de cette banalisation, la question posée l'est finalement aux gaullistes eux-mêmes, ont-ils aujourd'hui un discours spécifique à proposer sur la question européenne qui ne soit pas seulement une forme d'acceptation sans conditions ?

¹⁴ Enquête BVA pour *L'Express*, 15 juillet 1999.

¹⁵ « Le manifeste pour nos valeurs », R.P.R., 2000.